



Épandage aérien dans les forêts de la Colombie-Britannique

Aerial Spraying in B.C.'s Forests

Quels insectes combat-on ?

Les forêts de la Colombie-Britannique abritent de nombreux insectes défoliateurs, c'est-à-dire des insectes qui mangent les feuilles des arbres et des arbustes. Bien que la plupart d'entre eux causent peu ou pas de dommages importants aux plantes dont ils se nourrissent, quelques espèces peuvent nuire à la santé et à la productivité des forêts.

Le ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles (MFTERN) de la Colombie-Britannique tente de réduire ces dommages et de protéger les arbres contre les chenilles suivantes:

- La tordeuse occidentale de l'épinette
- La chenille à houppes du douglas
- L'arpenreuse de la pruche de l'ouest

Pourquoi ces chenilles représentent-elles un problème ?

Ces chenilles se nourrissent de façon vorace et peuvent éliminer les feuilles des arbres dans lesquels ils vivent (la défoliation). Les dommages causés par cette défoliation peuvent entraîner un ralentissement de la croissance, une déformation des branches, voire la mort de l'arbre.

L'exposition aux poils de la chenille à houppes du douglas, aux fils du cocon et aux fragments de peau laissés par la mue en suspension dans l'air durant les infestations à grande échelle, a provoqué des réactions allergiques chez les humains comme des irritations cutanées et peut-être des symptômes de problèmes des voies respiratoires supérieures. Les infestations se produisent généralement dans des régions de faible altitude qui sont souvent peuplées.

L'exposition à ces insectes peut causer beaucoup de malaises et de désagréments aux résidents des zones affectées.

Comment ces populations de chenilles sont-elles contrôlées ?

On utilise de nombreuses méthodes pour surveiller les insectes défoliateurs en Colombie-Britannique. Elles comprennent les pièges sexuels (à bouquet phéromonal), le comptage des œufs et la cartographie de la défoliation pour surveiller les populations.

On utilise l'épandage aérien de Foray 48B® pour réduire les dommages causés par les insectes défoliateurs sur de grandes superficies ou dans des régions difficiles d'accès.

Le Foray 48B® est un produit à base d'eau contenant une bactérie appelée *Bacillus thuringiensis* de la sous-espèce *Kurstaki* (Btk). La Btk se retrouve naturellement dans le sol et elle est réputée causer des maladies chez un grand nombre de larves d'insectes après l'ingestion, y compris les chenilles d'espèces parasites comme la spongieuse. Les larves sont les plus vulnérables à la Btk lorsqu'elles se trouvent aux premiers stades de leur développement.

Le Foray 48B® contient également plusieurs ingrédients inertes (inactifs) qui améliorent l'efficacité de la Btk. Plusieurs de ces ingrédients sont des additifs alimentaires autorisés. Aucun produit pétrochimique n'est utilisé.

Le Foray 48B® n'est pas toxique ni nocif pour les humains, les chiens, les chats, les poissons, les

oiseaux, les reptiles ou les insectes, comme les abeilles, les coléoptères ou les araignées. L'usage de produits antiparasitaires contenant de la Btk est homologué au Canada depuis environ 40 ans. C'est maintenant le produit antiparasitaire le plus largement utilisé dans le monde.

Que se passe-t-il pendant l'épandage aérien ?

L'épandage aérien de Foray 48B® est fait en général au début de l'été, du début du mois de juin à la mi-juillet, selon l'espèce d'insecte et les conditions météorologiques. L'épandage a lieu très tôt le matin, à l'aube. L'épandage peut se poursuivre toute la journée tant que les conditions météorologiques s'y prêtent. En général, chaque zone n'est traitée qu'une seule fois durant la saison. Ces applications sont planifiées de manière à éliminer les jeunes chenilles au moment où elles sont le plus vulnérables à la BtK. Selon la superficie de la zone traitée, les avions utilisés et les retards que peuvent occasionner les conditions météorologiques, l'épandage peut s'échelonner sur plusieurs matinées.

La zone traitée peut sembler plus vaste qu'elle ne l'est vraiment, car les avions font demi-tour à l'extérieur de la zone traitée. L'épandage est soigneusement surveillé à l'aide d'équipements de navigation contrôlés par GPS et il n'a lieu que dans les zones désignées.

Les résidents ne sont pas directement informés de la date et de l'heure d'un épandage, mais la période globale de traitement est annoncée par des panneaux installés près des zones à traiter. Pour de plus amples renseignements au sujet des dates d'épandage par région, visitez le site Web du ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles:

www.for.gov.bc.ca/rsi/ForestHealth/Defoliator_Program.htm.

Après un épandage, on peut remarquer une odeur de moisi et des gouttelettes vaporisées sur les surfaces

dures et sur les fenêtres. On peut enlever ces gouttelettes en frottant un peu avec de l'eau, mais elles disparaissent généralement d'elles-mêmes.

Existe-t-il des risques pour la santé ?

Deux études exhaustives de surveillance de la santé publique ont été réalisées à Vancouver et à Victoria concernant l'incidence de la pulvérisation sur les problèmes de santé signalés. Les résultats n'indiquent aucune augmentation des maladies signalées par les fournisseurs de soins de santé (y compris les consultations aux services des urgences des hôpitaux). Aucun effet nocif n'a pu être observé chez les adultes et les enfants souffrant d'asthme ou dont le système immunitaire est affaibli.

Si vous souhaitez éviter tout contact avec le produit épandu, il est recommandé de fermer les fenêtres la veille d'un épandage aérien et de rester à l'intérieur pendant un épandage sur votre propriété et sur les secteurs environnants. Il est conseillé d'attendre jusqu'à la dissipation du nuage de produit (généralement en moins d'une heure, voire moins par temps venteux) avant de sortir. Si vous avez un problème de santé et que vous avez des inquiétudes, consultez votre professionnel de soins de santé.

En plus de rester à l'intérieur pendant l'épandage, il est conseillé d'observer de bonnes mesures d'hygiène, entre autres:

- Le lavage des mains après toute activité à l'extérieur
- Le lavage de tous les fruits et les légumes cueillis sur le site des régions concernées avant de les manger ou de les faire cuire

Pour de plus amples renseignements

Pour obtenir des renseignements sur la pulvérisation contre la spongieuse, consultez [HealthLinkBC File #90a Épandage contre la spongieuse](#).

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez www.HealthLinkBC.ca/healthfiles ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.